



## Que faire quand le bailleur est une agence qui nous promène

Par **jeepeetou**, le **12/01/2014** à **21:06**

Arrivant de Chartres à Nîmes le 7 janvier 2014, nous avons réalisé un brouillon d'état des lieux très dense et comprenant, entre autres, des non conformités touchant à la sécurité (porte de garage forcée, plaque de cuisson mixte inutilisable car connectable à une bouteille de gaz par une installation hors norme,...).

Depuis, à part des promesses (notamment le changement de la porte de garage avant le 12 janvier 2014), rien ne se passe et nous n'avons toujours pas la copie de l'état des lieux. Nous sommes à bout et avons été obligé d'acheter une gazinière et une bouteille de gaz samedi pour pouvoir manger à la maison. Nous dormons mal car on a peur d'être cambriolé. Que faire pour forcer l'agence à prendre ses responsabilités ?

Par **janus2fr**, le **13/01/2014** à **13:41**

Bonjour,

Malheureusement, comme je le dis toujours, on ne repart pas d'un état des lieux, sans exiger son exemplaire signé du bailleur.

Puisque vous ne disposez pas de cet exemplaire, le bailleur peut prétendre qu'il n'y a pas eu d'état des lieux et dans ce cas, vous serez considéré comme ayant reçu le logement en parfait état. Toutes les dégradations qui seront constatées lors de votre départ seront donc mises à votre charge !

Espérons que votre bailleur ne jouera pas cette carte, mais c'est le risque que vous avez pris en laissant au bailleur le seul exemplaire de l'état des lieux !

Par **jeepeetou**, le **13/01/2014** à **21:25**

Ok, mais j'ai 2 photos de la personne qui a fait l'état des lieux. Cela peut-il servir à les contrer car ils sont vraiment malhonnêtes et les dégâts extérieurs sont connus des voisins.